

**Avis des sociétés**

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE**

*Siège social* : Route de SFAX Menzel Hayet –5033– Monastir

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 Juillet 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M Ahmed SAHNOUN (Les Commissaires aux comptes associés MTBF) & Mme Chiraz DRIRA (CRG AUDIT).

**Bilan consolidé au 31 décembre**  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

<b>Actifs</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Actifs Immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		7 355 405	7 304 142
Moins : amortissements		<4 448 285>	<4 312 351>
	IV.1	<b>2 907 120</b>	<b>2 991 791</b>
Immobilisations corporelles		260 527 413	250 982 958
Moins : amortissements et provisions		<146 769 518>	<136 741 255>
	IV.2	<b>113 757 895</b>	<b>114 241 703</b>
Immobilisations financières		17 504 226	14 851 170
Moins : provisions		<3 693 087>	<2 074 012>
	IV.3	<b>13 811 139</b>	<b>12 777 158</b>
Autres actifs non courants	IV.4	16 106 066	14 329 375
<b><u>Total des actifs non courants</u></b>		<b><u>146 582 220</u></b>	<b><u>144 340 027</u></b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks		85 086 839	94 794 357
Moins : provisions		<2 263 021>	<1 794 035>
	IV.5	<b>82 823 818</b>	<b>93 000 322</b>
Clients et comptes rattachés		129 923 746	111 820 310
Moins : provisions		<20 488 481>	<18 802 828>
	IV.6	<b>109 435 265</b>	<b>93 017 482</b>
Autres actifs courants		38 526 559	45 013 387
Moins : provisions		<2 090 894>	<1 869 781>
	IV.7	<b>36 435 665</b>	<b>43 143 606</b>
Placements courants & autres actifs financiers	IV.8	14 301 528	10 521 293
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.9	3 218 370	598 159
<b><u>Total des actifs courants</u></b>		<b><u>246 214 646</u></b>	<b><u>240 280 862</u></b>
<b><u>Total des actifs</u></b>		<b><u>392 796 866</u></b>	<b><u>384 620 889</u></b>

**Bilan consolidé au 31 décembre**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>Capitaux propres et passifs</b>	<b>Note</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		40 656 000	40 656 000
Réserves consolidées		4 605 601	16 438 788
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>		<b>45 261 601</b>	<b>57 094 788</b>
Intérêts minoritaires		13 073 339	15 260 812
<b>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>58 334 940</b>	<b>72 355 600</b>
Résultat de l'exercice - part du Groupe		<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires		<3 655 506>	<1 957 674>
<b><u>Total des capitaux propres consolidés</u></b>	IV.10	<b><u>33 571 655</u></b>	<b><u>58 531 898</u></b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Provisions pour risques et charges		5 794 232	4 396 015
Emprunts	IV.11	29 494 116	40 499 594
Autres passifs non courants	IV.12	70 237 912	41 821 949
<b><u>Total des passifs non courants</u></b>		<b><u>105 526 260</u></b>	<b><u>86 717 558</u></b>
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	67 206 371	51 770 078
Autres passifs courants	IV.14	28 095 871	45 963 811
Autres passifs financiers	IV.15	119 984 932	104 721 316
Concours bancaires	IV.16	38 411 777	36 916 228
<b><u>Total des passifs courants</u></b>		<b><u>253 698 951</u></b>	<b><u>239 371 433</u></b>
<b><u>Total des passifs</u></b>		<b><u>359 225 211</u></b>	<b><u>326 088 991</u></b>
<b><u>Total des capitaux propres et passifs</u></b>		<b><u>392 796 866</u></b>	<b><u>384 620 889</u></b>

**Etat de Résultat consolidé  
au 31 décembre 2023  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>Note</b>	<b>2 023</b>	<b>2 022</b>
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	V.1	129 856 144	152 791 358
Autres produits d'exploitation	V.2	1 352 839	1 418 890
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>131 208 983</b>	<b>154 210 248</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation stocks des produits finis & encours	V.3	<3 941 729>	<4 690 220>
Achats consommés	V.4	<70 228 501>	<79 867 384>
Charges de personnel	V.5	<22 457 846>	<24 607 185>
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.6	<23 604 589>	<21 103 648>
Autres charges d'exploitation	V.7	<12 783 304>	<18 134 502>
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>&lt;133 015 969&gt;</b>	<b>&lt;148 402 939&gt;</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>&lt;1 806 986&gt;</b>	<b>5 807 309</b>
Charges financières nettes	V.8	<20 917 464>	<20 429 914>
Revenus des placements		1 948 336	1 888 768
Autres gains ordinaires	V.9	806 542	578 197
Autres pertes ordinaires	V.10	<4 184 793>	<1 274 276>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>&lt;24 154 365&gt;</b>	<b>&lt;13 429 916&gt;</b>
Impôt sur les sociétés		<608 920>	<393 786>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>&lt;24 763 285&gt;</b>	<b>&lt;13 823 702&gt;</b>
<b>Résultat de l'exercice - part du Groupe</b>		<b>&lt;21 107 779&gt;</b>	<b>&lt;11 866 028&gt;</b>
<b>Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires</b>		<b>&lt;3 655 506&gt;</b>	<b>&lt;1 957 674&gt;</b>

**Etat de flux de trésorerie consolidé  
au 31 décembre 2023  
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
Résultat net consolidé	<24 763 285>	<13 823 702>
<b>Ajustements pour :</b>		
Amortissements et provisions	23 604 589	19 618 821
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations	<92 000>	-
Q-part des subv. d'inves. inscrites en résultat	<760 833>	<175 330>
Variation des stocks	9 707 517	<869 612>
Variation des créances	<18 103 436>	6 898 582
Variation des autres actifs	6 486 828	<14 945 382>
Variation des fournisseurs d'exploitation	15 436 293	15 486 138
Variation des autres dettes	<5 658 986>	5 969 694
Encaissements/décaissement sur placements courants (nets)	<3 780 234>	<6 331 686>
Escompte commercial	3 054 662	3 403 612
<b><u>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</u></b>	<b><u>5 131 115</u></b>	<b><u>15 231 135</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'investissement</u></b>		
Décaissements pour Acqu. d'Imm. Corp & Incorp et charges reportées	<19 432 124>	<8 303 986>
Encaissement suite à la cession d'Imm. Corp & Incorp	104 367	-
Décaissement pour l'acquisition d'Imm. Financières	<2 653 056>	239 078
<b><u>Flux de trésorerie affectés à l'investissement</u></b>	<b><u>&lt;21 980 813&gt;</u></b>	<b><u>&lt;8 064 908&gt;</u></b>
<b><u>Flux de trésorerie liés au financement</u></b>		
Opérations sur le capital	<895 051>	<423 554>
Encaissement des subventions d'investissement	1 458 926	
Encaissements/Remboursement des emprunts (net)	17 410 485	<13 423 989>
<b><u>Flux de trésorerie générés par les/(affectés aux) opérations de financement</u></b>	<b><u>17 974 360</u></b>	<b><u>&lt;13 847 543&gt;</u></b>
<b><u>Variation de trésorerie</u></b>	<b><u>1 124 662</u></b>	<b><u>&lt;6 681 316&gt;</u></b>
<b><u>Trésorerie au début de l'exercice</u></b>	<b><u>&lt;36 318 069&gt;</u></b>	<b><u>&lt;29 636 753&gt;</u></b>
<b><u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u></b>	<b><u>&lt;35 193 407&gt;</u></b>	<b><u>&lt;36 318 069&gt;</u></b>

**Notes aux  
Etats financiers consolidés**

## ***I. Présentation du groupe «SOMOCER»***

Le Groupe «SOMOCER» est composé de la Société Moderne de Céramique «SOMOCER» société mère et de ses filiales «SOTEMAIL», «A.B.C», «SOMOCER NEGOCE», «SMC», «3S Trading», «Idéale transport» et la «Société Périmètre de gestion».

### ***1. Structure juridique du groupe***

Les sociétés composant le Groupe SOMOCER sont les suivantes :

- **SOMOCER** (Société Moderne de Céramique) : La Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 3 juillet 1985. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 40.656.000 DT divisé en 40.656.000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication de carreaux de faïence, du grès et des baignoires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Menzel Hayet.
- **SOTEMAIL** (Société Tunisienne d'Email) : La Société Tunisienne d'Email S.A («SOTEMAIL» ou «société») est une société anonyme, de nationalité tunisienne, régie par le droit tunisien. Elle a été créée le 21 juin 2002. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 34.513.514 DT divisé en 34.513.514 actions de valeur nominale de 1 DT chacune. L'objet de la société est la fabrication des émaux de carreaux de céramiques, carreaux de faïence, grès et décorations ainsi que tous produits d'articles sanitaires. Son activité s'étend sur le marché tunisien et à l'exportation. L'ensemble de ses unités de production est implanté à Souassi du gouvernorat de Mahdia.
- **ABC** : La société Abdennadher Bricolage Center «ABC» est une société à responsabilité limitée créée en 1995 ayant son siège à Ain Zaghouane - Route de La Marsa - Tunis. Son capital s'élève au 31 décembre 2023 à 6.750.000 DT. Il est divisé en 675.000 parts sociales de valeur nominale de 10 DT chacune. Son objet principal consiste dans la vente en détail des articles sanitaires, de quincaillerie et de céramique.
- **SOMOCER NEGOCE** : La société «SOMOCER NEGOCE» est une société à responsabilité limitée créée en octobre 2007 et ayant son siège à Menzel Hayet. Son capital social s'élève au 31 décembre 2023 à 3.000.000 DT, divisé en 30.000 parts sociales de 100 DT chacune. Son objet principal consiste dans l'exportation et l'importation de marchandises et de produits ainsi que tout genre d'opérations de négoce international et de courtage.
- **SMC** (Société Moderne de Conditionnement) : La société «SMC SA» est une société anonyme créée en 2017 avec un capital social de 760.000 DT. La société a pour objet le façonnage, l'impression des cartons et fabrication des palettes en bois.
- **3S TRADING** : La société «3S TRADING» est une société à responsabilité limitée créée en janvier 2018 avec un capital social de 1.100.000 dinars qui est composé de 1.100 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 100 dinars. Elle est détenue à raison de 90% par SOMOCER et 10% par SOTEMAIL. La société a pour objet l'importation, l'exportation de tous produits ou marchandises, ainsi que tous genres d'opérations de courtage et de négoce international.
- **SOMOCER transport** : La société «SOMOCER de transport» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2019 avec un capital social de 1.704.000 dinars qui est composé de 170.400 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 39,7% par SOMOCER et 58,5% par SOTEMAIL et 1,8% par SMC SA. La société a pour objet le transport de matières premières, produits ou marchandises.

- **Société périmètre de gestion :** La société «Périmètre de gestion» est une société à responsabilité limitée créée en décembre 2020 avec un capital social de 12.810.000 dinars qui est composé de 1.281.000 parts sociales d'une valeur nominale unitaire de 10 dinars. Elle est détenue à raison de 99,95% par SOMOCER et 0,05% par SOTEMAIL. La société a pour objet la gestion des actifs du groupe.

Sur le plan fiscal, toutes les sociétés sont soumises aux règles du droit commun.

### Participations et organigramme du groupe

Les participations de «SOMOCER» dans les filiales se détaillent comme suit :

- «SOMOCER» détient 21.948.821 actions sur les 34.513.514 actions formant le capital de la société SOTEMAIL, soit 63,59 %. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 523.847 parts sur les 675.000 parts sociales formant le capital de la société A.B.C. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 147.867 parts sociales du capital de la société ABC, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER dans ABC à 91.41%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 19.900 parts sur les 30.000 parts sociales formant le capital de la société SOMOCER NEGOCE. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 10 100 parts sociales du capital de cette société, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 87.54%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 44.000 parts sur les 76.000 parts sociales formant le capital de la société SMC. Par ailleurs, SOTEMAIL et SOMOCER Négoces détiennent 21.000 parts sociales et 980 parts sociales du capital de cette société respectivement, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du Groupe SOMOCER à 58.01%. Par ailleurs, cette filiale est contrôlée de fait par le Groupe et ce, à travers la désignation des organes d'administration et de direction et aussi à travers la prise des décisions stratégiques et les liens économiques entre les activités des différentes sociétés du Groupe (SOMOCER, SOTEMAIL sont les clients exclusifs de SMC).
- «SOMOCER» détient 1.000 parts sur les 1.100 parts sociales formant le capital de la société 3S Trading. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 100 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 96,64%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 67.700 parts sur les 170.400 parts sociales formant le capital de la société Somocer transport. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 99.700 parts sociales et la société SMC détient 3.000 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 77,6%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.
- «SOMOCER» détient 1 280 400 parts sur les 1 281 000 parts sociales formant le capital de la Société Périmètre de Gestion. Par ailleurs, SOTEMAIL détient 600 parts sociales, ce qui porte le pourcentage d'intérêt du groupe SOMOCER à 99,98%. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par SOMOCER.



<b>Société</b>	<b>Position</b>	<b>Capital social</b>	<b>Pourcentage d'intérêt 2023</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
SOMOCER	Mère	40 656 000	100,00%	Intégration globale
SOTEMAIL	Filiale	34 513 514	63,59%	Intégration globale
ABC	Filiale	6 750 000	91,41%	Intégration globale
SOMOCER négoce	Filiale	3 000 000	87,54%	Intégration globale
SMC	Filiale	760 000	58,01%	Intégration globale
3S TRADING	Filiale	1 100 000	96,64%	Intégration globale
SOMOCER transport	Filiale	1 704 000	77,6%	Intégration globale
SPG	Filiale	12 810 000	99,98%	Intégration globale

## 2. Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Les participations suivantes ont été exclues du périmètre de consolidation et ce en raison de l'absence d'information comptable fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2023 :

- Participation dans la société EL AKKAR de 75 mille DT (soit 50% du capital social). Cette participation est provisionnée à hauteur de 25 mille DT.
- Participation dans la société ARGILES MEDNINE de 26.4 mille DT (soit 40% du capital social). Cette participation est totalement provisionnée.
- Participation dans la société SAPHIR INTERNATIONAL TRADING de 575 mille DT (soit 100% du capital social).
- Participation dans la société libyenne SANILIT de 1.350 mille DT (soit 20% du capital social). Etant provisionnée à 100%, l'inclusion de cette société dans le périmètre de consolidation et l'application de la méthode de mise en équivalence n'auront pas d'impact sur les états financiers consolidés.
- Participation dans la société TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC de 214 mille DT (soit 99% du capital social).
- Participation dans la société Media plus de 75 mille DT (soit 75% du capital social)

Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé en l'absence d'information fiable quant à la structure de capital de cette société.

Enfin, la société moderne sanitaire («SOMOSAN») dans laquelle le Groupe SOMOCER détient une participation de 3.325 mille DT (27% du capital social) a été exclue du périmètre de consolidation. En fait le management estime que le Groupe n'a plus de contrôle effectif au niveau de cette société.

Le management estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation ne devrait pas avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés, étant donné que la majorité de ces sociétés sont dormantes et des provisions pour dépréciation des titres de participation ont été constituées.

## **II. Faits marquants de l'exercice**

Les sociétés du groupe SOMOCER ont connu des difficultés opérationnelles et financières courant les exercices 2022 et 2023 qui ont impacté négativement les performances et la situation financière du groupe. Ces difficultés sont dues à diverses raisons externes et internes dont notamment :

- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années et le contexte inflationniste qui impacté négativement les taux d'endettement et en conséquence le niveau des charges financières ainsi que la hausse du taux de défaut des clients et des retards de paiements importants par rapport aux échéanciers contractuels ;
- Les conséquences négative de la crise sanitaire Covid-19 ainsi que la guerre de l'Ukraine ayant impacté significativement les chaînes d'approvisionnement en matière premières et ont résulté aussi à une hausse significative des coûts de matières première au niveau mondial ;
- Les importations illégales des matériaux de construction à bas prix en provenance notamment de l'Inde ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes enregistrées par le groupe SOMOCER en 2023 et 2022 s'élevant respectivement à 24.763 mille DT et 13.824 mille DT ;

Face à cette situation, les sociétés du groupe ont entrepris un nombre d'actions afin de redresser leurs situations financières. Les principales actions menées sont les suivantes :

- Des réunions tenues courant 2023 avec les autorités et les administrations tunisiennes afin de demander le renforcement du contrôle sur les importations illégales à bas prix en provenance notamment de l'Inde. Ces discussions ont abouti à la prise de mesures de la part de l'administration tunisienne pour un renforcement de contrôle sur les importations illégales
- Elargissement de la gamme des produits du groupe (notamment des produits économiques) et renforcement des équipes commerciales dédiées à certains secteurs porteurs à l'instar du secteur hôtelier;
- Une meilleure gestion des impayés clients moyennant de la limitation de l'octroi des crédits de paiement aux clients ayant des antécédents de paiement et le renforcement du dispositif de réalisation des garanties pour les clients défaillants;
- Identification des nouveaux circuits d'approvisionnement (Espagne, Turquie, Algérie) pour faire face aux problèmes de pénurie et de hausse des prix de matière première en provenance des pays traditionnels d'approvisionnement;
- Diversification du relationnel bancaire pour assurer des nouvelles sources de financement avec un coût acceptable. Des négociations sont aussi en cours avec les autres institutions financières pour le rééchelonnement des autres dettes bancaires.
- Bénéfice des mesures prévues par les lois de finances 2023 et 2024 pour bénéficier des amnisties fiscales et sociales ainsi que des calendriers de paiement aménagés des dettes de la société envers l'administration fiscale et la sécurité sociale;
- Des actions d'optimisation des charges d'exploitation notamment les charges de personnel grâce à la mise en place des plans de départs volontaires.

Sur la base de ces éléments, le management du groupe SOMOCER a établi un business plan pour la période 2024-2027 (pour les sociétés SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER Négoces) et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements et redresser sa situation financière.

### **III. Méthodes et modalités de consolidation**

#### **1. Méthodes de consolidation**

Etant donné que toutes les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont contrôlées exclusivement par SOMOCER, la méthode de consolidation retenue pour les huit filiales est celle de l'intégration globale. Cette méthode consiste à :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

#### **2. Date de clôture**

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

#### **3. Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises, et notamment la NC 35 relative aux états financiers consolidés, et particulièrement les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés.

### **IV. Principes, règles et méthodes comptables**

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe SOMOCER sont présentées au niveau de la politique comptable de la société SOMOCER. Dans ce qui suit, nous effectuons une présentation sommaire des principes et règles les plus importants :

#### **1. Principes de base**

Les états financiers consolidés du Groupe SOMOCER sont préparés en conformité avec les normes comptables tunisiennes. Ils sont préparés selon les conventions établies par le système comptable des entreprises.

#### **2. Écarts d'acquisition**

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur de l'actif net identifiable acquis de la filiale ou de l'entreprise associée. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur leur durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans. Le cas échéant, une provision pour

dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits en déduction des actifs dans la même rubrique des écarts d'acquisition positifs et repris en résultat de la façon suivante :

- (a) Le montant de l'écart d'acquisition n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant de l'écart résiduel doit être comptabilisé immédiatement en produits sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

La valeur comptable de l'écart d'acquisition est revue annuellement et réduite en cas de dépréciation durable (Impairment) éventuelle.

Le gain ou la perte de cession d'une entité inclut le solde non amorti de l'écart d'acquisition relatif à l'entité cédée.

### 3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leurs prix d'achat hors taxes déductibles augmentées des frais directs d'acquisition. Les immobilisations sont amorties sur leurs durées de vie estimées selon le mode linéaire. Par ailleurs, les biens immobilisés d'une valeur inférieure ou égale à 200 dinars, sont amortis intégralement.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers vont à la société et ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

- Fonds de commerce	5%
- Logiciels	33%
- Constructions	2,86%
- Installations techniques, matériels et outillages industriels	Entre 5% et 20%
- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau et matériels informatiques	10%
- Installations générales, agencements et aménagements	Entre 2,86%

La méthode d'amortissement et la durée de vie restante sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

En cas d'existence d'indices de dépréciation, la valeur comptable nette est ramenée à sa valeur recouvrable estimée par constatation d'une provision pour dépréciation au niveau de l'état de résultat.

### 4. Stocks

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés au coût de production de l'année, qui comprend le coût des matières premières et la quote-part des frais directs et indirects rattachés à la production ; et

- Les produits semi-finis, sont valorisés au coût engagé en fonction de l'avancement du stade de fabrication.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent. Les produits achetés ou fabriqués sont portés dans les comptes de stocks au moment de leur acquisition ou de leur production. Leurs sorties pour être utilisés dans la production ou pour être vendus constituent des charges de l'exercice et sont portées, de ce fait, dans l'état de résultat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

#### **5. Les emprunts**

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de d'un actif qualifiant, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

#### **6. Contrats de location financement**

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

En l'absence de certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

#### **7. Les frais préliminaires**

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de l'unité de production de la poudre atomisée et de l'unité de cogénération, de l'unité monocuisson (Grès) et de l'unité

monoporose (faïence) : charges financières, amortissements, frais de personnel, frais exceptionnel de démarrage, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité avec un délai maximal de cinq ans, à partir de leur engagement.

#### **8. Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants**

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

#### **9. Provisions pour risques et charges**

Les réclamations contentieuses impliquant les sociétés du Groupe sont évaluées par la direction juridique. Celle-ci peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classées en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

#### **10. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dont la maturité est inférieure à trois mois).

## 11. Règles de classification et méthode d'évaluation des placements

### **1. Classification :**

#### *Les placements à court terme :*

Sont classés dans cette catégorie, les placements que le Groupe n'a pas l'intention de conserver pour plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance.

#### *Les placements à long terme :*

**a- Les titres de participation :** Il s'agit des titres détenus dans l'intention de conservation durable en vue d'exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour protéger ou promouvoir des relations commerciales. Les titres de participations détenues dans les filiales sont éliminés en consolidation.

**b- Les titres immobilisés :** Il s'agit des titres autres que les titres de participation que le Groupe a l'intention de conserver durablement notamment pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue période ainsi que les titres dont la conservation durable est subie plutôt que voulue sous l'effet de contraintes juridiques.

### **2. Evaluation :**

#### *Les placements à court terme :*

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

#### *Les placements à long terme :*

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

## 12. Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

## 13. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dinar tunisien («DT») selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires

courants libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

Les éléments monétaires non courants sont convertis au cours de clôture. Les gains et les pertes de change qui en résultent sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de l'élément monétaire s'y rapportant (y compris l'année en cours).

L'amortissement tient compte de la durée pondérée par le montant restant à courir de l'élément en question.

L'écart de conversion est ajusté annuellement en fonction du cours de clôture et par rapport au cours historique de la date de l'opération. L'écart de conversion porté au bilan sera basé uniquement sur le gain ou la perte non matérialisé à la fin de l'année concernée.

Le résultat de la période comprend la portion d'amortissement applicable à l'année concernée ainsi que l'effet d'annulation des affectations antérieures.



## **V. Notes relatives au bilan**

### **V.1 Immobilisations incorporelles (En DT)**

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Logiciels	599 602	576 776
Fonds de commerce Somocer	328 000	328 000
Fonds de commerce Pyramide du lac	3 636 399	3 636 399
Fonds de commerce Hammamet	1 661 250	1 661 250
Fonds de commerce Hachicha Plus	14 185	14 185
Fonds de commerce SPG	28 437	-
Ecart d'acquisition (goodwill)	1 087 532	1 087 532
<b>Total des immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>7 355 405</b>	<b>7 304 142</b>
Amortissements cumulés	<3 360 753>	<3 224 819>
Prov. Dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill)	<1 087 532>	<1 087 532>
<b>Total des immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>2 907 120</b>	<b>2 991 791</b>

### **V.2 Immobilisations corporelles (En DT)**

Les immobilisations corporelles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Terrains	8 458 583	6 331 607
Constructions	42 743 601	42 433 447
Installations techniques matériels et outillage	163 059 509	157 655 079
Matériels de transport	6 619 204	6 608 313
Installations générales, agencements et aménagements	20 004 734	19 618 188
Mobiliers et matériels de bureau et matériels informatiques	2 874 136	2 828 046
Immobilisations en cours	4 155 145	2 853 317
Immobilisations à statut juridique particulier	12 612 501	12 654 961
<b>Total des immobilisations corporelles brutes</b>	<b>260 527 413</b>	<b>250 982 958</b>
Amortissements cumulés	<146 175 873>	<136 147 610>
Provision pour dépréciation	<593 645>	<593 645>
<b>Total des immobilisations corporelles nettes</b>	<b>113 757 895</b>	<b>114 241 703</b>

### ***V.3 Immobilisations financières (En DT)***

Les immobilisations financières se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>% de détention</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Titres BTS	0.07%	10 000	10 000
Titres SOTEX Algérie	N/A	3 038	3 038
Titres Argile Médenine	40%	26 400	26 400
Titres SANLIT	20%	1 350 000	1 350 000
Titres INCOMA	9.18%	1 836 172	1 836 172
Titres SANIMED	12,6%	3 253 000	568 226
Titres Saphir International Trading	100%	575 000	575 000
Titres SOMOSAN	27%	3 325 000	3 250 000
Titres El Akkar	50%	75 000	75 000
Titres STB	N/A	143 600	98 600
Titres TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC	99%	214 130	214 130
Prêt AB Corporation		3 740 292	3 769 136
Personnel, prêts à plus d'un an		153 872	177 998
Dépôts et cautionnements		2 723 722	2 822 470
Media plus	75%	75 000	75 000
<b>Total des immobilisations financières brutes</b>		<b>17 504 226</b>	<b>14 851 170</b>
Provisions pour dépréciation		<3 693 087>	<2 074 012>
<b>Total des immobilisations financières nettes</b>		<b>13 811 139</b>	<b>12 777 158</b>

### ***V.4 Autres actifs non courants (En DT)***

Les autres actifs non courants se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Frais préliminaires	18 417 225	13 469 223
Charge à répartir	22 644 447	18 579 459
Actifs d'impôts différés	113 576	253 083
<b>Autres actifs non courants bruts</b>	<b>41 175 248</b>	<b>32 301 765</b>
Amortissements & résorptions	<25 069 182>	<17 972 390>
<b>Autres actifs non courants nets</b>	<b>16 106 066</b>	<b>14 329 375</b>

### ***V.5 Stocks (En DT)***

Les stocks se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Matières premières	34 561 472	41 820 063
Consommables et pièces de rechange	4 282 266	4 155 703
Produits finis	41 556 045	42 399 367
Marchandises	4 687 056	6 419 224
<b>Total des stocks bruts</b>	<b>85 086 839</b>	<b>94 794 357</b>
Provision pour dépréciation des stocks	<2 263 021>	<1 794 035>
<b>Total des stocks nets</b>	<b>82 823 818</b>	<b>93 000 322</b>

### **V.6 Clients et comptes rattachés (En DT)**

Les clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Clients ordinaires et valeurs à l'encaissement	107 665 387	82 067 843
Clients avoir à établir	5 735 983	14 082 858
Clients douteux ou litigieux	16 522 376	15 669 609
<b>Total des comptes clients bruts</b>	<b>129 923 746</b>	<b>111 820 310</b>
Provisions pour dépréciation des créances	<20 488 481>	<18 802 828>
<b>Total des comptes clients nets</b>	<b>109 435 265</b>	<b>93 017 482</b>

### **V.7 Autres actifs courants (En DT)**

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Fournisseurs, avances et acomptes	6 823 739	7 355 070
Personnel, avances et acomptes	406 494	934 012
Etat, impôts et taxes	15 978 451	18 037 979
Débiteurs divers	13 163 232	14 111 352
Charges constatées d'avance	1 057 503	1 790 927
Produits à recevoir	725 064	616 641
Blocage de fonds	104 909	1 945 941
Comptes d'attente	267 167	221 465
<b>Total des autres actifs courants bruts</b>	<b>38 526 559</b>	<b>45 013 387</b>
Provisions pour dépréciation des AAC	<2 090 894>	<1 869 781>
<b>Total des autres actifs courants nets</b>	<b>36 435 665</b>	<b>43 143 606</b>

### **V.8 Placements courants et autres actifs financiers (En DT)**

Les placements courants et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Billet de trésorerie AB CORPORATION	3 900 000	2 500 000
Billet de trésorerie ABC GROS	500 000	500 000
Billets de trésorerie SANIMED	4 500 000	258 990
Placements SICAV	4 616 909	6 023 393
Placement à la AFC	5 983	451 035
Placements courants	456 615	197 200
Echéance à moins d'un an sur prêt AB Corporation	322 021	590 675
<b>Total des placements courants &amp; autres actifs financiers</b>	<b>14 301 528</b>	<b>10 521 293</b>

### **V.9 Liquidités et équivalents de liquidités (En DT)**

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Valeurs en coffre	274 274	16 342
Banques	2 901 168	530 363
Caisses	42 928	51 454

<b>Total des liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>3 218 370</b>	<b>598 159</b>
--	------------------	----------------

### ***V.10 Capitaux propres (En DT)***

Les capitaux propres du Groupe SOMOCER se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	<1 000 000>	<1 000 000>
Réserve légale	4 065 600	4 065 600
Réserves statutaires	1 081 645	1 081 645
Réserve spéciale de réinvestissement	7 000 000	7 000 000
Prime d'émission	14 755 569	14 755 569
Prime de fusion	2 965 154	2 965 154
Subventions d'investissement	2 115 023	1 416 930
Réserves consolidées	<26 377 390>	<13 846 110>
<b>Total des CP avant résultat- part du groupe</b>	<b>45 261 601</b>	<b>57 094 788</b>
Intérêts minoritaires	13 073 339	15 260 812
<b>Total des CP avant résultat de l'exercice</b>	<b>58 334 940</b>	<b>72 355 600</b>
Résultat de l'exercice - part du groupe	<21 107 779>	<11 866 028>
Résultat de l'exercice - intérêts minoritaires	<3 655 506>	<1 957 674>
<b>Total des capitaux propres consolidés</b>	<b>33 571 655</b>	<b>58 531 898</b>

### ***V.11 Emprunts (En DT)***

Les emprunts à long terme se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Emprunt ATTIJARI	1 457 591	1 879 609
Emprunt AB	1 486 756	1 693 255
Emprunt STB	10 441 744	16 322 124
Emprunt BNA	3 426 945	4 965 543
Emprunt BH	9 833 519	12 422 617
Emprunt BIAT	900 000	1 200 000
Encours leasing à plus d'un an	1 947 561	2 016 446
<b>Total des emprunts</b>	<b>29 494 116</b>	<b>40 499 594</b>

### ***V.12 Autres passifs non courants (En DT)***

Le solde des autres passifs non courants s'élève au 31 décembre 2023 à 70.237.912 DT contre 41.821.949 DT au 31 décembre 2022 et correspond à l'engagement de remboursement de dettes envers l'administration fiscale.

### ***V.13 Fournisseurs et comptes rattachés (En DT)***

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Fournisseurs d'exploitation	65 192 760	51 328 845
Fournisseurs d'immobilisation	1 716 011	40 183
Fournisseurs - factures non parvenues	297 600	401 050
<b>Total des fournisseurs</b>	<b>67 206 371</b>	<b>51 770 078</b>

### ***V.14 Autres passifs courants (En DT)***

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Dettes dues au personnel	2 139 120	3 278 443
Dettes sociales et fiscales	19 315 605	35 365 745
Créditeurs divers	73 919	266 279
Obligations cautionnées	2 507 724	2 610 622
Charges à payer	3 771 315	3 213 491
Clients, avances et acomptes	268 539	994 315
Produits constatés d'avance	-	55 267
Actionnaires dividendes à payer	19 649	179 649
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>28 095 871</b>	<b>45 963 811</b>

### ***V.15 Autres passifs financiers (En DT)***

Les autres passifs financiers se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Échéances à moins d'un an sur emprunts	15 666 390	15 108 900
Encours leasing à moins d'un an	3 325 426	2 876 044
Intérêts courus non échus sur emprunts	1 336 815	615 327
Charge à payer échelle d'intérêt	518 788	-
Préfinancement export	4 280 000	4 365 490
Préfinancement stocks	21 739 226	21 238 470
Billets de trésorerie AGRIMED	4 000 000	-
Billets de trésorerie FCP SALAMETT	1 500 000	-
Mobilisation de créances	747 068	<15 652>
Crédits de financement	20 120 515	16 836 695
Effets escomptés non échus	46 750 704	43 696 042
<b>Total des autres passifs financiers</b>	<b>119 984 932</b>	<b>104 721 316</b>

### ***V.16 Concours bancaires (En DT)***

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2023 à 38.411.777 DT contre 36.916.228 DT au 31 décembre 2022 et correspondent à des découverts bancaires.

## **VI. Notes relatives à l'état de résultat**

### **VI.1 Revenus (En DT)**

Les revenus se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Ventes locales	106 302 404	119 371 107
Ventes en suspension et à l'exportation	17 212 582	26 419 734
Ventes électricité	6 341 158	7 000 517
<b>Total revenus</b>	<b>129 856 144</b>	<b>152 791 358</b>

### **VI.2 Autres produits d'exploitation (En DT)**

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Loyers	131 383	137 848
Subventions d'exploitation	271 756	178 999
Résorption des subventions d'investissements	760 833	175 330
Autres produits d'exploitation	188 867	926 713
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>1 352 839</b>	<b>1 418 890</b>

### **VI.3 Variation des stocks des produits finis et encours (En DT)**

Les stocks de produits finis et encours ont connu une variation négative de 3.941.729 DT en 2023 contre une variation négative de 4.690.220DT en 2022.

### **VI.4 Achats consommés (En DT)**

Les achats consommés se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Achats de marchandises consommées	38 456 386	52 015 378
Consommations énergétiques	14 326 537	14 018 717
Autres achats non stockés	14 730 828	6 793 177
Achats consommés de PSF	2 695 425	4 974 804
Achat de sous-traitance	19 325	2 065 308
<b>Total des achats consommés</b>	<b>70 228 501</b>	<b>79 867 384</b>

### **VI.5 Charges de personnel (En DT)**

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Salaires et compléments de salaires	18 329 833	20 456 125
Charges sociales légales	4 128 013	4 151 060
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>22 457 846</b>	<b>24 607 185</b>

### **VI.6 Dotations aux amortissements et aux provisions (En DT)**

Les dotations aux amortissements et aux provisions se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations	10 630 567	14 778 841
Dotations aux amortissements capitalisés	<773 185>	<1 102 564>
Résorption des frais préliminaires et charges à répartir	8 220 035	3 474 908
Dotations aux provisions	6 753 790	4 802 952
Reprise de provisions	<1 226 618>	<850 489>
<b>Total des dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>23 604 589</b>	<b>21 103 648</b>

### ***VI.7 Autres charges d'exploitation (En DT)***

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Loyers et charges locatives	1 121 140	823 408
Primes d'assurance	627 596	847 436
Entretien et réparation	1 454 110	1 489 157
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	2 092 809	3 190 067
Publicité, publications, relations publiques	642 811	748 056
Frais postaux et de télécom.	116 563	123 748
Autres services extérieurs	<203 622>	<351 801>
Transport sur ventes	3 219 407	5 443 233
Voyages et déplacements	252 484	418 446
Missions, Réceptions	499 040	734 509
Dons et subventions	187 798	271 967
Services bancaires et financiers	2 007 003	2 424 310
Impôts et taxes	574 935	734 581
Commissions sur ventes	140 776	3 534 965
Jetons de présence	174 996	492 600
Transfert de charges	<124 542>	<2 790 180>
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>12 783 304</b>	<b>18 134 502</b>

### ***VI.8 Charges financières nettes (En DT)***

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Intérêts bancaires et leasing	20 731 479	19 565 772
Escomptes accordés	746 926	540 177
Actualisation des titres de placements	<948 112>	<439 137>
Différences de change nettes	387 171	763 102
<b>Total des charges financières nettes</b>	<b>20 917 464</b>	<b>20 429 914</b>

### ***VI.9 Autres gains ordinaires (En DT)***

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Déc.2023</b>	<b>Déc.2022</b>
Plus-value sur cession des immobilisations	92 000	173 112
Gains sur éléments non récurrents	42 352	36 809
Autres gains ordinaires(*)	672 190	368 276
<b>Total des autres gains ordinaires</b>	<b>806 542</b>	<b>578 197</b>

(\*) Il s'agit principalement des gains de l'amnistie fiscale dont la société a pu bénéficier.

### ***VI.10 Autres pertes ordinaires (En DT)***

Les autres pertes ordinaires se sont élevées en 2023 à 4.184.793 DT contre 1.274.276 DT en 2022 et sont composées principalement des pénalités de retard fiscales.



## ***VII. Informations sur les parties liées***

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

### ***VII.1 Conventions de ventes et achats de marchandises ou de services***

Le chiffre d'affaires et les achats (hors taxes) réalisés avec les parties liées en 2023 se détaillent comme suit :

<b>En DT</b>	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>
SANIMED	439 327	351 601
AGRIMED	891 786	-
SANIMEUBLE	225 072	180 433
SOMOCER FRANCE 3S	1 181 786	
AB CORPORATION	49 905	745 169
<b>Total</b>	<b>2 787 876</b>	<b>1 277 203</b>

### ***VII.2 Autres transactions avec les parties liées***

- En date du 31 mars 2019, SOMOCER a transformé les créances de la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 3.894.859 DT payable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 2.692.954 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 2.509.198 DT dont 198.905 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 183.756 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 210.015 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.
- En date du 31 mars 2019, SOTEMAIL a transformé ses créances détenues sur la société AB Corporation en un prêt pour un montant de 2.410.796 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Un nouvel échéancier a été établi en date du 1er janvier 2023, portant sur le rééchelonnement du montant restant dû au 31 décembre 2022, s'élevant à 1.666.855 DT remboursable trimestriellement sur une période de 10 ans à partir du 31 mars 2023 et rémunéré à un taux annuel fixe de 8%. Le solde restant dû au 31 décembre 2023 s'élève à 1.553.115 DT dont 123.116 DT payables à moins d'un an. Le reliquat non remboursé (en principal) de 113.740 DT a été viré parmi les autres actifs courants (Créances envers les sociétés du groupe) au bilan objet des notes de débits établies au cours de l'exercice 2023. Les intérêts constatés par la société au titre de l'année 2023 s'élèvent à 129.993 DT hors taxes n'ont pas fait l'objet de remboursement à la date de clôture.

- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société ABC Gros pour un montant s'élevant à 500.000 DT pour une période de 100 jours commençant le 26 avril 2018 avec une date d'échéance au 3 août 2018 et avec un taux d'intérêt de 8,75% par an. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.
- SOMOCER a souscrit à des billets de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant total de 2.000.000 DT détaillé comme suit :
  - Un billet de trésorerie de 1.200.00 DT commençant le 28 avril 2023 et échéant le 26 août 2023 avec un taux de de 10,5% par an renouvelable.
  - Un billet de trésorerie de 800.000 DT commençant le 22 mai 2023 et échéant le 19 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable.

Le produit d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes. Ces billets de trésorerie n'ont pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023.

- SOTEMAIL a souscrit à un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED » pour un montant de 2.000.000 DT commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an renouvelable. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. Le produit d'intérêt constaté par SOTEMAIL au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOMOCER pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOMOCER au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- AGRIMED a souscrit à un billet de trésorerie émis par SOTEMAIL pour un montant de 2.000.000 DT, commençant le 08 mai 2023 et échéant le 05 septembre 2023 avec un taux de 10,5% par an. Ce billet de trésorerie n'a pas fait l'objet de remboursement au 31 décembre 2023. La charge d'intérêt constaté par SOTEMAIL au 31 décembre 2023 s'élève à 67.633 DT hors taxes.
- Une convention a été signée entre SOMOCER NEGOCE et AB CORPORATION où cette dernière reconnaît être débitrice envers SOMOCER NEGOCE pour un montant total de 6.091.242 DT. Elle s'engage à régler cette dette sur une période de 10 ans à un taux d'intérêt de 8%. Les produits financiers générés par cette convention se sont élevés à 487.299 DT hors taxes en 2023.
- Une convention de prestation de services a été conclue en janvier 2019 entre la société SOMOCER NEGOCE et la société AB Corporation et qui porte sur des opérations d'études et assistance en management administratif, juridique, financier et commercial. Les honoraires facturés par la société AB Corporation à la société SOMOCER NEGOCE s'élèvent à 729.336 DT hors TVA au terme de l'exercice 2023.
- Courant 2019, la société SMC a souscrit à deux billets de trésorerie émis par la société « AB Corporation» pour un montant total de 1.900.000 DT qui se détaillent comme suit :
  - Le premier dont le montant s'élève à 1.000.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 02 novembre 2019 avec une date d'échéance au 04

mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an. Ce billet de trésorerie a été renouvelé, une première fois en 2021 et une deuxième fois en 2022 et une troisième fois en 2023 avec une date d'échéance au 22 mars 2024. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 74.074 DT.

- Le deuxième dont le montant s'élève à 900.000 DT a été initialement émis pour une période de 6 mois, commençant le 23 novembre 2019 avec une date d'échéance au 25 mai 2020 avec un taux d'intérêt de 8% par an a été renouvelé une première fois en 2021 et une deuxième fois et une troisième fois en 2023 avec une date d'échéance au 13 mai 2024. Les intérêts constatés au titre de l'exercice 2023 s'élèvent à 66.667 DT.

Les billets de trésorerie mentionnés ci-dessus n'ont pas été remboursés jusqu'à la date du 31 décembre 2023.

- Une convention d'assistance a été conclue entre la société ABC et AB corporation en date du 1er juillet 2010. Ladite convention consiste en l'assistance faite à la société ABC dans les domaines suivants :
  - Secrétariat juridique et contentieux ;
  - Services partagés en comptabilité et en fiscalité ;
  - Contrôle et assistance des systèmes de contrôle interne ;
  - Assistance en matière de choix d'investissement et de financement ;
  - Assistance en matière de contrôle de gestion et des systèmes d'informations.

En contrepartie des prestations ci-dessus mentionnés, il a été convenu que la société ABC paiera un prix mensuel forfaitaire de 15.750 DT (HTVA), en sus des frais de voyage et de séjour, et les dépenses engagées pour des fournitures ou les documents fournis par le prestataire, qui sont toujours facturées, sauf convention contraire. Leur montant est porté à part sur les factures.

A partir du 02/01/2014 ladite convention a été révisée et la société ABC devra désormais payer un prix mensuel forfaitaire de 10.000 DT avec une augmentation annuelle de 5%.

Il est à noter que la charge au titre de l'exercice 2023 s'est élevée à un montant de 186.167 DT HT correspondant aux honoraires de 12 mois sur la base de 15.514 DT HT par mois.

- Le conseil d'administration a autorisé, en date du 06 janvier 2014, les cautions solidaires de SOMOCER au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires à contracter par cette dernière et qui sont détaillés comme suit :
  - ATB : Crédit moyen terme (CMT) 3.000.000 DT et crédit de gestion de 775.000 DT ;
  - BNA : Crédit moyen terme (CMT) 4.000.000 DT et crédit de gestion de 1.550.000 DT ;
  - BH : Crédit moyen terme (CMT) 2.000.000 DT et crédit de gestion : 775.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « SANIMED SA » en date du 24 février 2022 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2023 s'élève à 40.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION SA » en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un montant de 800.000 DT a été souscrit par la société « ABC SARL ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société « ABC SARL » en 2023 s'élève à 45.000 DT.
- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 02 janvier 2021 pour un montant de 700.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est

rémunéré au taux de 8%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2023 s'élève à 56.000 DT.

- Un billet de trésorerie émis par la société « AB CORPORATION » le 14 Décembre 2018 pour un montant de 500.000 DT a été souscrit par la société « ABC ». Ce billet de trésorerie est rémunéré au taux de 9%. Le produit d'intérêts constaté chez la société ABC SARL en 2023 s'élève à 45.000 DT.

### **VIII. Engagement donnés relatifs aux emprunts**

▪ **Société SOMOCER**

<b>Nature du crédit</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Banque</b>	
<i>Crédits de gestion</i> <i>CMT STB 347</i>	25 850 000 347 000	STB STB	Titre Foncier n° 70 048 sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa I" d'une superficie de 1348 m <sup>2</sup> Titre foncier n° 70 046 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa II" d'une superficie de 499 m <sup>2</sup> Titre foncier n° 70 047 Tunis sis à El-bouhaira Tunis "Mayssa III" d'une superficie de 505 m <sup>2</sup>
<i>CMT STB 900</i> <i>CMT STB 220</i>	900 000 220 000	STB STB	
<i>CMT STB 232</i> <i>CMT STB 880</i>	232 000 880 000	STB STB	
<i>CMT STB 356</i> <i>CMT STB 172</i>	356 000 172 000	STB STB	
<i>CMT STB 5200</i> <i>CMT STB 5926</i>	5 200 000 5 926 000	STB	
	<b>40 083 000</b>		
<i>Crédit de gestion</i> <i>CMT AMEN BANK 2500</i>	4 250 000 2 500 000	AB AB	
	<b>6 750 000</b>		
<i>Crédit de gestion</i> <i>CMT 1540</i> <i>CMT 2000</i> <i>CMT 1000</i> <i>CMT 1000</i> <i>CMT 8000</i>	7 700 000 1 540 000 2 000 000 1 000 000 1 000 000 8 000 000	BNA BNA BNA BNA BNA	
	<b>21 240 000</b>		
<i>Crédit de gestion</i>	5 020 000	UIB	
	<b>5 020 000</b>		
<i>Crédit de gestion</i>	2 490 000	BIAT	
	<b>2 490 000</b>		
<i>Crédit de gestion</i>	5 700 000	ATTIJARI BANK	
	<b>5 700 000</b>		
<i>CMT 1066</i>	1 066 666	UBCI	
	<b>1 066 666</b>		
<b>Total général</b>	<b>82 349 666</b>		

**Société ABC**

<b>Banque</b>	<b>Montant du crédit (En DT)</b>	<b>Type de l'engagement donné</b>
AMEN BANK	2 500 000	Hypothèque sur le terrain de Ain Zaghouan (Titre foncier n° 80362)
BIAT	1 150 000	
STB	2 700 000	
BTK	1 650 000	
ATTIJARI BANK	1 250 000	
AMEN BANK	2 785 000	Nantissement du fonds de commerce sis à Ain Zaghouan (inscrits au registre de commerce sous le n°B121281996)
ATTIJARI BANK	900 000	
BIAT	300 000	
AMEN BANK	349 216	Cession créance professionnelle
STB	177 286	

▪ **Société SOTEMAIL**

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
<b>a) Garanties personnelles</b>			
- Cautionnement et autres garanties	<b>632 809</b>	<b>STEG</b>	Le cautionnement se décompose essentiellement des fonds de garanties donnés pour la société tunisienne d'électricité et de gaz (STEG)
<b>b) Garanties réelles</b>			
- Hypothèques			
	<b>Montant</b>		
<b>- Nantissements</b>	<b>1,45 MD</b>	<b>BNA</b>	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>0,8 MD</b>	<b>ATTIJARI</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>0,742 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>4 MD</b>	<b>BNA</b>	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>5 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	<b>2,5 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	<b>2,54 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>1,7 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>4,8 MD</b>	<b>BH</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>1,35 MD</b>	<b>UBCI</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>7,3 MD</b>	<b>BH</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>6,05 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>0,5 MD</b>	<b>BTK</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	<b>2,45 MD</b>	<b>BH</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
<b>1,4 MD</b>	<b>STB</b>	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce	
<b>2,3 MD</b>	<b>UBCI</b>	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels	

Type d'engagements	Valeur totale		Observation
	1,75 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	14,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,8 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	2,8 MD	BTK	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	6,855 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	0,145 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4 MD	BNA	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels Un nantissement en rang utile sur Le fond de commerce
	1,8 MD	UBCI	Un nantissement en rang utile sur Le fonds de commerce
	4,4 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
	3 MD	BH	Un nantissement en rang utile sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels
<b>c) Effet escomptés et non échus et avance sur factures</b>	<b>16,8 MD</b>		

## ***IX. Note sur les événements postérieurs à la clôture***

### **IX.1 Contrôle douanier**

La Société SOMOCER a fait l'objet en 2024 d'un contrôle douanier à la suite duquel un montant de 84 millions de dinars a été réclamé. A la date d'arrêté des présents états financiers, la société a procédé à la justification d'un montant de 75,5 millions de dinars auprès de la douane. Des provisions pour risques et charges ont été constituées, en 2023, afin de couvrir les pertes qui seront probablement supportées par la société suite à ce contrôle. Le degré d'incertitude grevant l'estimation des montants provisionnés n'est pas négligeable eu égard aux circonstances actuelles.

Il est à noter que la société a déjà fait objet d'un contrôle douanier en 2022 qui a abouti à la conclusion d'un accord avec les services de douanes pour le paiement d'un montant de 3,7 millions de dinars totalement provisionné.

Par ailleurs, les sociétés SOMOCER et ABC ont fait l'objet d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 09 mai 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir. Les sociétés SOTEMAIL, SOMOCER Négoce, SOMOCER Transport et S.M.C ont fait l'objet aussi d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024 qui a été levée en date du 05 juin 2024 suite à la nomination d'un mandataire judiciaire par le tribunal de première instance de Monastir en date du 3 juin 2024.

## **XI.2 Amnistie fiscale**

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOMOCER a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 46.189 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 443 mille dinars au 31 décembre 2023.

Dans le cadre de l'amnistie fiscale, SOTEMAIL a convenu, le 19 mars 2024, d'un échéancier de règlement avec l'administration fiscale pour un montant de 34.222 mille dinars et a ainsi bénéficié de l'abandon des pénalités d'un montant de 92 mille dinars au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, aucun autre évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

*Tunis le 22 juillet 2023*

**Mesdames et Messieurs les actionnaires  
de La Société Moderne de Céramique  
Menzel El Hayet, 5033 Monastir**

### **Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

#### ***Opinion avec réserves***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Société Moderne de Céramique («SOMOCER» ou «société») et de ses filiales («Groupe SOMOCER»), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres consolidés positifs de 33.571.655 DT, y compris le résultat consolidé déficitaire de l'exercice qui s'élève à 24.763.285 DT.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe SOMOCER au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion avec réserves***

- 1) Ainsi qu'il en fait mention dans la note V.3, la participation dans le capital de la Société Moderne Sanitaire («SOMOSAN») de 27% (d'un montant de 3.325 mille DT) a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le management juge que le Groupe n'exerce plus de contrôle effectif sur cette société. Cette participation n'a pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nous estimons, qu'au vu de l'examen de la performance historique et la situation financière de cette société, une provision pour dépréciation devrait être constatée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable estimée. Par ailleurs, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier le bien fondé de la décision d'exclusion de SOMOSAN du périmètre de consolidation.
- 2) Des participations dans le capital social des sociétés EL AKKAR, ARGILES MEDNINE, SAPHIR INTERNATIONAL TRADING, TUNISIAN INDUSTRIAL CERAMIC («LTD KIT») et Media plus pour des pourcentages de participations respectifs de 50% (d'un montant de 75 mille DT provisionné à hauteur de 25 mille DT), 40% (d'un montant de 26 mille DT totalement provisionné), 100% (d'un montant de 575 mille DT), 99% (d'un montant de 214 mille DT totalement provisionné) et 75% (d'un montant de 75 mille DT) ont été exclues du périmètre de consolidation et ce, du fait de l'absence d'une information financière fiable concernant ces sociétés, au 31 décembre 2023. Par ailleurs, une participation de 3 mille DT dans le capital de SOTEX ALGER a été exclue du périmètre de consolidation du fait que le pourcentage de contrôle dans cette société ne peut pas être déterminé (à défaut d'information fiable quant à la structure de capital de cette société). Le management de la société estime que l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du fait de leur caractère jugé non significatif et du fait que la majorité de ces sociétés sont en arrêt d'activité. En l'absence d'information financière pour ces sociétés au 31 décembre 2023,



nous ne pouvons pas apprécier l'impact de l'exclusion de ces sociétés du périmètre de consolidation sur les états financiers consolidés.

- 3) La société SOMOCER détient des soldes débiteurs (net des soldes créditeurs) sur les sociétés SOMOSAN et ABC Gros (parties liées) pour des montants respectifs de 2.135 mille DT et 1.120 mille DT. Ces créances n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Par ailleurs, SOMOCER s'est portée aussi caution solidaire au profit de SOMOSAN en couverture des crédits bancaires contractés par cette dernière pour un montant en principal de 14.500 mille DT. Étant donné les retards constatés dans le recouvrement de ces créances et les cas des impayés et au vu de l'examen de la situation financière de ces sociétés, nous estimons qu'une provision devrait être estimée et constatée au niveau des états financiers en couverture au risque de défaut potentiel lié à ces créances ainsi qu'au titre de la caution octroyée à SOMOSAN.
- 4) L'examen des créances clients détenues par des filiales du Groupe, au 31 décembre 2023 a révélé l'existence des points suivants :
- La société Abdennadher Bricolage Centre («ABC») détient des créances douteuses et non provisionnées pour un montant de 2.183 mille DT dont 909 mille DT font l'objet d'actions en justice en cours.
  - La société «SOMOCER NEGOCE SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour un montant de 2.790 mille DT.
  - La société «3S trading -SARL» détient des créances douteuses et non provisionnées dans ses comptes pour 191 mille DT.

Etant donné l'ancienneté de ces créances, le rythme de recouvrement et les paiements subséquents, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier leur caractère recouvrable ou pas.

- 5) L'examen de la provision sur stocks à la date de clôture de l'exercice 2023 de la société ABC nous a permis de constater l'existence d'un stock dormant pour un montant 923 mille DT nécessitant ainsi un complément de provision de l'ordre de 676 mille DT à constater dans les comptes du Groupe.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### ***Questions clés de l'audit***

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **a) Evaluation des créances clients**

Les créances clients figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 129.924 mille DT et provisionnées à hauteur de 20.488 mille DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, les sociétés du Groupe déterminent à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers). Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

### **b) Evaluation des stocks**

Les stocks, figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2023 pour un montant brut de 85.087 mille DT et provisionnés à hauteur de 2.263 mille DT. Ainsi, qu'il est fait mention dans la note IV.4 aux états financiers consolidés, les stocks sont valorisés au coût d'achat y compris les frais s'y rattachant pour les matières premières, les consommables et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette, si elle est inférieure au coût.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

### ***Observations***

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La Note II qui fait état des difficultés financières et opérationnelles rencontrées par les sociétés du Groupe courant les années 2022 et 2023 et qui étaient à l'origine des pertes enregistrées en 2022 et 2023 qui s'élèvent respectivement à 13.824 mille DT et 24.763 mille DT. Par ailleurs, SOMOCER, ABC, SOTEMAIL, SOMOCER Négoce, SOMOCER Transport et S.M.C ont fait l'objet d'une décision de gel de leurs comptes bancaires en date du 12 avril 2024. Ce gel a été levé le 09 mai 2024 pour SOMOCER et ABC et le 5 juin 2024 pour les autres sociétés à la suite de la désignation par le tribunal de première instance de Monastir d'un mandataire de justice chargé de la gestion de ces sociétés jusqu'à la levée de l'administration judiciaire. Le management nous a confirmé que certaines actions ont été déjà entreprises et d'autres actions sont planifiées afin de redresser la situation financière des sociétés du groupe. Sur la base de ces éléments, le management a établi un business plan et un plan prévisionnel de trésorerie pour la période 2024-2027 (pour les sociétés SOMOCER, SOTEMAIL et SOMOCER Négoce) et sur lequel il estime que les sociétés du Groupe seront en mesure d'honorer leurs engagements financiers. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de leurs endettements, la capacité des sociétés du Groupe à honorer leurs engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.
- La note XI.1 des états financiers, qui fait état du contrôle douanier dont a fait l'objet SOMOCER début l'année 2024. La société a constitué la provision requise permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à contrôle. Les procédures liées à ce contrôle sont toujours en cours à la date du présent rapport, et les issues finales ne peuvent pas ainsi être déterminées.

- La société ABC a fait l'objet d'un contrôle fiscal approfondi, en matière d'impôts, droits et taxes, portant sur l'exercice 2015, 2016, 2017 et 2018 et ayant abouti à une taxation d'office de l'ordre de 282 mille DT. La société compte avoir recours en justice en formulant son opposition quant aux résultats du contrôle fiscal avec des éléments fort défendables. Elle a constitué, à ce titre, une provision pour un montant de 164 mille DT permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à cette taxation. Les procédures judiciaires liées à cette affaire avec l'administration fiscale sont toujours en cours à la date du présent rapport, et l'issue finale ne peut pas ainsi être déterminée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

### ***Rapport de gestion du Groupe***

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés***

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés***

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreur, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne.

### ***Application de l'article 420 du code de commerce***

Compte tenu des difficultés financières auxquelles les sociétés SOMOCER et SOTEMAIL sont confrontées et conformément aux dispositions de l'article 420 du code de commerce, nous avons demandé aux directions générales et aux conseils d'administration de ces deux sociétés des éclaircissements relatifs aux actions qu'ils comptent entreprendre face à cette situation. La réponse du management est décrite dans le paragraphe d'observation ci-haut et au niveau de la note II aux états financiers.

**Les Commissaires aux Comptes Associés  
MTBF**

**CRG Audit**

**Ahmed SAHNOUN**

**Chiraz DRIRA**